

DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Service Régional de l'Alimentation

Analyse des données de vente de produits phytopharmaceutiques en 2018 dans la région Nouvelle-Aquitaine

En 2018, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole vendue dans la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 33 967 tonnes, en augmentation de 24,3 % comparativement à 2017. L'évolution des volumes de ventes, entre 2017 et 2018, s'explique en partie par une très forte pression de maladies découlant des conditions météorologiques très pluvieuses du printemps 2018. Elle pourrait être également une conséquence du retrait du marché de certains produits phytopharmaceutiques très efficaces. La plus forte progression des ventes concerne les insecticides + 38 % par rapport à 2017 devant les fongicides + 36,3 % et celle des herbicides + 15,4 %. On observe une progression significative des ventes des produits dits de biocontrôle et en agriculture biologique qui regroupent 24,4 % du total des ventes de produits phytopharmaceutiques de la région. La part des ventes des produits phytopharmaceutiques présentant une classification «CMR» reste, quant à elle, stable comparativement à 2017 soit 15,2 % du total des ventes.

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine**

Siège : Le Pastel
22, rue des Pénitents Blancs
CS 13916

87039 LIMOGES Cedex 1

Tél : 05 55 12 00 00

Site de Bordeaux :
51, rue Kiéser - CS 31187
33077 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 00 42 00

Site de Poitiers :
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 03 11 00

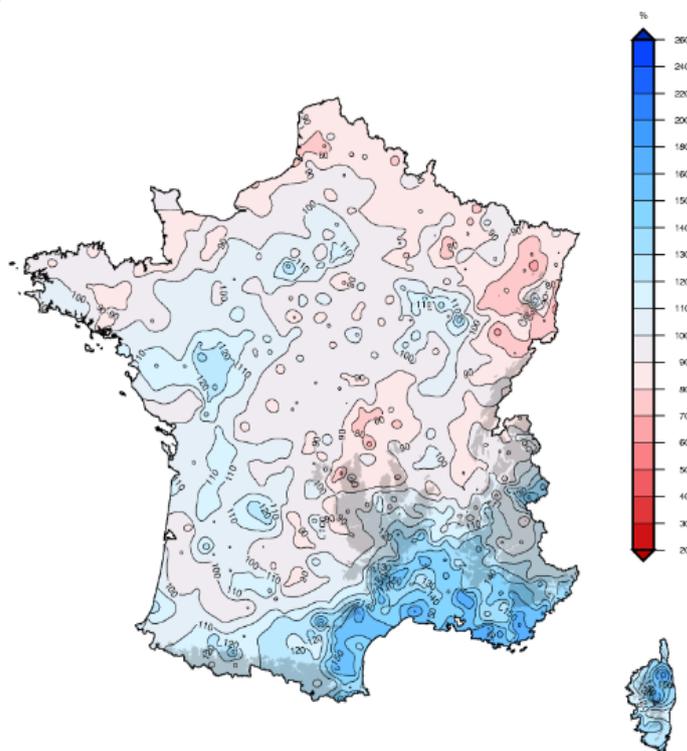
Site internet :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Des températures élevées, un hiver pluvieux, un été très sec

La température moyenne régionale de 13,7 °C sur la campagne 2017-2018 affiche un écart de + 1 °C par rapport à la moyenne trentenaire. La campagne s'inscrit comme la plus chaude depuis le début du siècle. Le niveau d'ensoleillement est lui aussi remarquable avec de nombreux records mensuels comme ceux enregistrés à La Rochelle en novembre, août et septembre. Malgré de forts contrastes de répartition temporelle et géographique, le bilan annuel pluviométrique de la région est dans la norme (852 mm en cumulé pour une normale de 873 mm). Après un hiver et un printemps des plus humides, les cultures ont souffert d'un été très sec et exceptionnellement ensoleillé.

Rapport entre la hauteur de précipitation de l'année 2018 et la moyenne annuelle de référence (1981-2010)



LE CONTEXTE CLIMATIQUE ET SANITAIRE EN 2018

Forte progression des surfaces en oléagineux, mais recul de celles en céréales et en protéagineux.

Les surfaces régionales en oléagineux progressent de 6,7 % par rapport à 2016-2017. Ce sont essentiellement les départements du nord de la région qui portent cette hausse : Vienne (+ 17,5 %), Deux-Sèvres (+ 8 %) et Charente-Maritime (+ 7,6 %). Le colza et le soja sont les plus concernés. La sole de colza gagne 28 % et se positionne au plus haut niveau de ces dix dernières années. Les surfaces en soja progressent de 13,4 %, celles en tournesol chutent de 6,7 %. Les surfaces en céréales reculent pour tous les départements. La sole en blé tendre perd 2 % par rapport à la campagne passée. Elle atteint son niveau le plus bas depuis 2010. Celle en maïs grain (hors maïs grain humide et semences) diminue de 2,2 % et passe, pour la première fois depuis presque vingt ans, en dessous des 400 000 ha. Les orges, le triticale et le blé dur sont les cultures les plus concernées par le recul des surfaces, avec respectivement - 14,4 %, - 9,3 % et - 4,6 %. En hausse depuis 2012, les surfaces en protéagineux baissent de 14,3 % par rapport à la campagne passée. Cette évolution est essentiellement le fait des principaux départements producteurs d'ex Poitou-Charentes. À l'inverse, les surfaces, plus modestes, des départements d'ex Aquitaine augmentent.

Globalement, les surfaces régionales en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) reculent donc de nouveau lors de la campagne 2017-2018. Cette tendance est généralisée à l'ensemble des départements. En contrepartie, des surfaces en herbe, principalement des prairies artificielles, ainsi que des jachères, ont été implantées. Dans une moindre mesure, de nouvelles surfaces en cultures permanentes, telles que vigne, noisette, noix, prune, châtaigne, ont été mises en place ainsi que des cultures plus spécifiques comme les pois chiches, le maïs doux et certaines autres cultures légumières.

Des rendements décevants, une production en baisse de 12 %

Au recul des surfaces se cumule la faiblesse des rendements pour la quasi-totalité des cultures de COP. Les rendements sont presque tous inférieurs aux moyennes quinquennales. La production régionale en COP recule ainsi en volume de 12 % par rapport à 2016-2017.

Les cultures implantées à l'automne avaient été affectées, notamment en sols hydromorphes, par les importantes précipitations de l'hiver et du printemps. Ces conditions météorologiques avaient retardé les semis des cultures de printemps. Les rendements de ces cultures ont été pénalisés par l'été chaud et sec quand elles ont été menées sans irrigation. Des orages locaux ont apporté toutefois l'eau nécessaire sur certaines zones mais ont pu aussi provoquer quelques dégâts. Les rendements des blés tendres et des blés durs ont été extrêmement hétérogènes. Pour le blé tendre, les valeurs moyennes départementales, comprises entre 47 et 64 q/ha, sont toutes inférieures, ou égale pour la Vienne, aux moyennes quinquennales. La production régionale de blé tendre recule de 6,1 % par rapport à 2016-2017. La production régionale de blé dur est, quant à elle, 10,8 % plus faible que celle de la campagne passée. Comme pour les blés, les rendements des orges d'hiver ont été mitigés. Le rendement moyen régional de 57 q/ha ne permet pas de compenser la perte de surfaces. La production recule de 12 % par rapport à 2016-2017. Constats identiques pour le triticale et les orges de printemps dont les productions chutent respectivement de 20 et 24 %.

Pour le colza, le bilan de la campagne est extrêmement décevant. Outre l'excès d'eau, les cultures ont subi parfois d'importantes attaques d'altises. Malgré des surfaces record, la production régionale recule de 6,2 % en comparaison de la campagne précédente. Les semis de tournesol et de maïs ont été contrariés par les précipitations du printemps et se sont étalés dans le temps, tout particulièrement dans le sud de la région. Certaines surfaces prévues n'ont pas été semées.

Surfaces des principales cultures par département en Nouvelle-Aquitaine en 2017 et 2018

unité : milliers d'ha

	SAU		dont céréales		oéloprot.		Vigne		Légumes		Fruits		Surface tjrs en herbe	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Charente	372,5	370,4	135,5	130,1	46,3	48,4	42,5	43,2	0,4	0,4	1,2	1,1	42,8	42,9
Charente-Maritime	439,5	439	210,9	202,1	62,2	66,7	41,3	43,1	1,8	1,7	0,8	0,7	45,4	46,1
Deux-Sèvres	464,4	464,4	177,7	173	57,2	61,6	1	1	1,8	1,8	1	0,9	67,1	70,4
Vienne	475,4	474,7	233,7	215,7	80,1	93,7	1,3	1,3	1,9	1,8	0,2	0,1	29	28,9
Dordogne	368,6	367,5	73,4	70	19,5	20,6	12,1	12,3	1,1	1,1	10,7	9,9	104,6	105,4
Gironde	271,9	271,9	37,9	37,2	7,4	6,8	119,8	120,1	8	8,2	1,8	1,6	46,2	45,4
Landes	216,2	215	117,1	116,7	16,7	15,6	1,9	2,1	19,6	19,9	1,1	1,1	11,8	11,7
Lot-et-Garonne	289,7	289,7	110,8	107,7	56,5	55,3	6,3	6,6	6,1	6,1	16,2	15,7	23,6	25,6
Pyrénées-Atlantiques	432,7	431,5	93,9	93,3	15,5	13,7	2,7	2,7	2,8	2,9	0,7	0,7	131,5	135,1
Corrèze	239	238,2	14,4	12,1	0,5	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	3,8	3,3	156,2	155,7
Creuse	329,3	329	38,1	37,2	2,9	3,1	0	0	0	0,1	0,1	0,2	209,5	208,7
Haute-Vienne	321	320,4	41	36,5	3,3	4,4	0	0	0,1	0,1	1,2	0,9	115	114,5
Nouvelle-Aquitaine	4 220,20	4 211,70	1 284,40	1 231,60	368,10	390,40	229,10	232,60	43,70	44,20	38,80	36,20	982,70	990,40
Nouvelle-Aquitaine / France (%)	14,5	14,5	14,1	14,1	15,4	15,6	28,9	29	20,0	20,2	18,2	18,2	13,8	13,9

Source : Agreste SAA

Les maïs cultivés en sec ont souffert de la sécheresse estivale, surtout dans le nord et l'est de la région. Des surfaces initialement prévues en grain ont été ensilées. Les résultats décrochent pour les départements des ex Limousin et Poitou-Charentes, où les valeurs enregistrées sont inférieures de 11 à 17 q/ha aux moyennes quinquennales. Dans les cinq autres départements, les rendements sont proches des moyennes 2013-2017. La désillusion est également de mise pour les tournesols. Après les rendements exceptionnels de l'année passée, ceux de 2018, proches des moyennes quinquennales, conjugués au recul des surfaces, expliquent la baisse de production estimée à 26 %.

Fruits et légumes : les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Cette année pas de gel, mais un printemps doux et pluvieux, un été chaud et sans pluie avec des orages localisés parfois violents et un manque d'eau persistant jusqu'à mi-octobre : des conditions météo qui ont un impact sur les récoltes de légumes et de fruits. En **pomme**, la production régionale est en baisse de 8 % par rapport à 2017 et de 14 % par rapport à la moyenne quinquennale, avec une qualité moyenne. Ce repli est dû principalement au phénomène d'alternance, à la chute physiologique et au développement de *bitter pit* en verger. Le **pruneau** enregistre un recul de près de 20 % du volume produit par rapport à une année moyenne, avec à la fois une baisse de la récolte de fruits et un rendement médiocre au séchage. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse: une chute précoce de fruits (coups de vent localisés, coups de soleil), une production partiellement récoltée chez certains producteurs, un taux de sucre faible sur une bonne partie de la période de ramassage limitant le calibre en sec, des pertes au séchage par éclatement des fruits lors de la mise en claie et de la cuisson. Pour la **châtaigne** et la **noix**, les volumes récoltés sont bien plus élevés qu'en 2017, mais avec des problèmes de qualité du fait des conséquences prolongées du gel de l'an dernier et des orages de juillet et août qui ont mis à terre une partie des fruits. La production de melon en Nouvelle-Aquitaine chute de 10 % sur un an. Le manque de luminosité au début du printemps et les excès de pluviosité avaient rendu difficiles l'implantation et l'enracinement, ce qui s'est traduit par un début de campagne plus tardif. La production de **kiwi** semble légèrement inférieure à l'an passé qui était déjà une année de faible production. Le mois de juin pluvieux a pénalisé la pollinisation.

Viticulture : Grêle et Mildiou impactent la récolte

Après un mois d'octobre très sec et doux, les températures chutent en novembre, mais les pluviométries restent déficitaires. Les mois de décembre et de janvier sont très pluvieux, avec des températures très élevées en janvier. Février se caractérise par des températures extrêmement basses, avec plusieurs journées de gel. En mars les températures remontent et les pluies sont de nouveau excédentaires. Les températures se maintiennent au dessus des moyennes d'avril à septembre. Mai et juin présentent des pluviométries largement excédentaires, c'est à la faveur de ces pluies que se produisent d'importantes contaminations de mildiou. Dès la mi-juin, d'importants symptômes sur grappes et sur feuilles ont été signalés avec une destruction quasi-totale de la vendange. Les niveaux conséquents de destruction par le mildiou se sont prolongés tout au long de la saison à cause de longues périodes pluvieuses et répétées.

Par ailleurs, Deux orages de grêle se sont abattus sur la Gironde et la Charente le 26 mai, dévastant notamment des vignes du Médoc (1 200 ha dont 400 ha à plus de 80 %), des vignobles de Blaye et de Bourg (5 000 ha de vignes, dont 3 000 ha touchés à plus de 80 %), avant d'atteindre la Charente. L'Entre-deux-Mers est touché sur 400 ha. Le fait marquant est l'importance des surfaces concernées. En Gironde, 7 100 ha au total ont été impactés dont près de 3 400 ha à plus de 80 %. En Cognac, 10 000 ha au total ont été impactés dont 3 500 ha ont été détruits à plus de 80 %. De juillet à septembre la sécheresse s'installe. En conclusion, 2018 a été une année chaude, au climat très contrasté.

Méthodologie

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques réalisées par les Distributeurs agréés (BNV-D) est une base, gérée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des risques (INERIS), mise en place dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006. Elle compile l'ensemble des déclarations de ventes réalisées par les distributeurs depuis 2008.

La redevance recouvrée auprès des distributeurs agréés, est calculée, d'une part, sur la base de la déclaration annuelle des ventes des distributeurs en application de l'arrêté annuel fixant la liste des substances actives (SA) soumises à la redevance et d'autre part, le taux de redevance (fonction du classement toxicologique des Substances actives).

Les déclarations annuelles s'opérant au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année effective de vente, **les données de ventes d'une année n ne sont pas disponibles avant le 15 décembre de l'année $n+1$.**

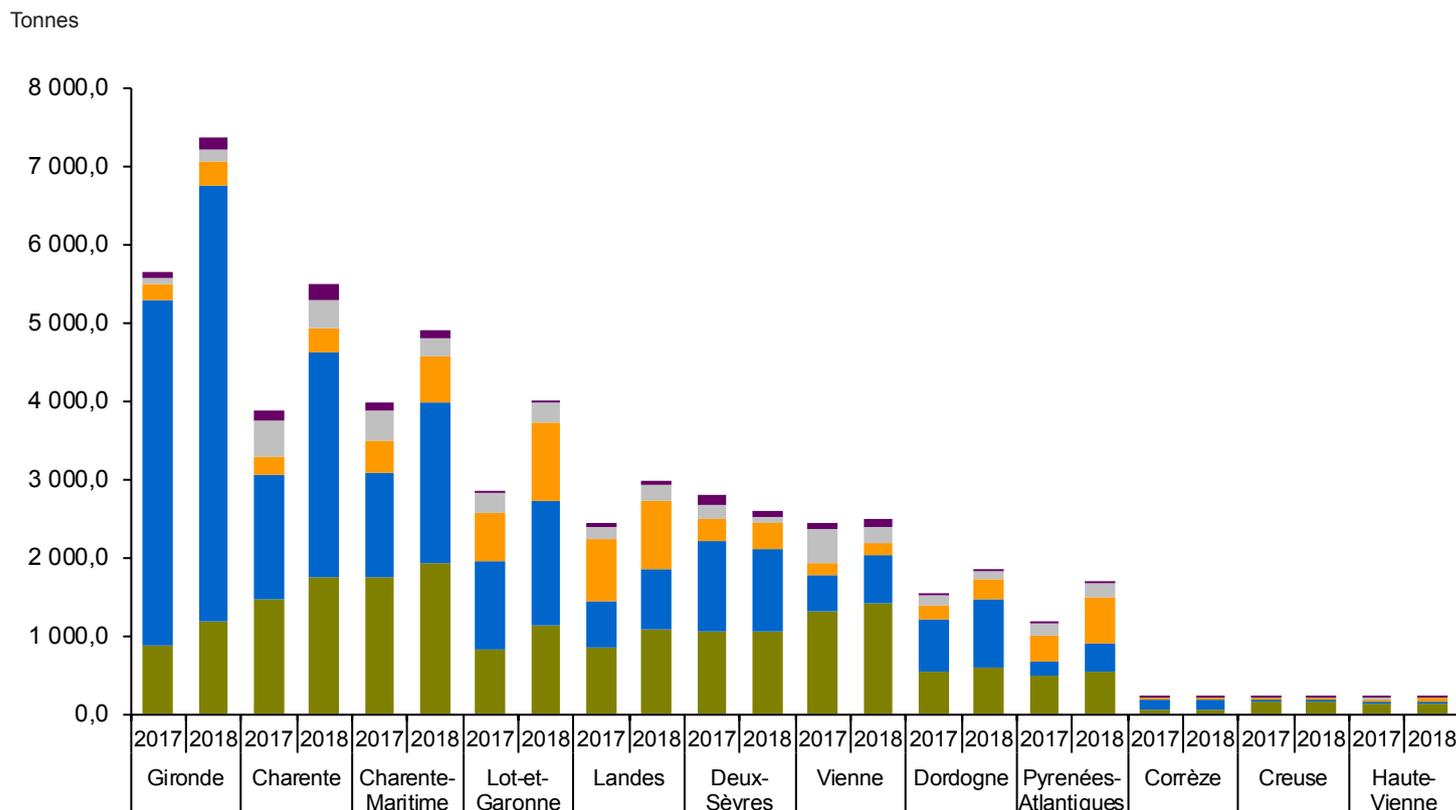
Les ventes sont affectées par distributeur en fonction de leur siège social sans tenir compte de leur zone d'activité qui souvent dépasse les limites départementales. A titre d'exemple, pour des produits utilisés en viticulture, il est estimé que plus de 20 % des ventes réalisées par certains distributeurs girondins concernent des viticulteurs de départements limitrophes comme la Dordogne, la Charente et la Charente-Maritime.

Les quantités de produits vendues au cours d'une campagne sont exprimées en tonnes de produits. Elles peuvent être différentes de celles réellement utilisées en raison de la variation des stocks dans les exploitations (achats réalisés en "morte saison" et utilisés l'année suivante voire deux ans plus tard). Aussi, les ventes régionales de l'année n ne peuvent être totalement assimilées à l'utilisation réelle des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs l'année n .

Les données de ventes permettent une approche soit par spécialité commerciale, soit par substance active sans possibilité d'appréciation précise de la filière d'utilisation. En effet, les autorisations de mise sur le marché de nombreux produits phytopharmaceutiques concernent une large gamme d'usage sur différentes cultures (viticulture, arboriculture, maraîchage..).

En conséquence, **les données de vente ne permettent que de donner des tendances d'utilisation des produits en fonction des caractéristiques agricoles globales d'un département et non d'établir un descriptif détaillé et fiable des utilisations par filière.**

Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2017 et 2018 par département de vente et catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

État des lieux des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine

Rappel sur la méthodologie d'analyse des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine présenté dans ce document :

Comme les années précédentes, les données de ventes des produits phytopharmaceutiques issues de la base nationale des données de vente distributeurs (BNV-D), sont ici analysées uniquement sous l'angle des quantités de spécialités commerciales vendues. L'analyse ne concerne pas les quantités de substances actives contenues dans ces produits. L'interprétation se fait globalement sur l'ensemble des filières de Nouvelle-Aquitaine par type de produits, comme herbicides, fongicides ou insecticides. La BNV-D ne permet pas de différencier par culture les utilisations de produits qui peuvent être autorisés pour des usages divers et différentes cultures. Les données ont été croisées avec celles d'autres sources de données disponibles, notamment celle de l'union européenne, pesticide-database, et celle de l'Anses E-phy-anses.

Une augmentation générale des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques en 2018 avec quelques différences selon les départements mais une répartition qui reste assez stable :

Analyse des ventes par département :

Logiquement et comme les années précédentes, les trois départements où la viticulture occupe une place très importante sont en tête du classement établi en fonction des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques. La Gironde, avec 21,6 % des volumes, reste au premier rang devant la Charente et

la Charente Maritime où respectivement 16,1 % et 14,4 % des volumes ont été vendus. Suivent dans le classement, les départements où l'on retrouve une part de grandes cultures plus significative et avec une sole plus diversifiée, par ordre d'importance le Lot et Garonne avec 11,7 % des ventes, les Landes avec 8,7 % et les Deux Sèvres 7,6 %. Dans les départements au profil agricole de type polyculture élevage comme la Vienne, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques, la part des ventes est respectivement de 7,3 %, 5,3 % et 4,9 %. Les trois départements du Limousin, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, orientés principalement vers l'élevage, restent en queue du classement en regroupant chacun de l'ordre de 0,5 % du total des ventes de la région.

Les évolutions par département :

Le total des quantités de produits phytopharmaceutiques vendues augmente fortement dans la quasi totalité des départements avec en tête les Pyrénées-Atlantiques (+45,3 %), la Charente (+41,7 %), le Lot-et-Garonne (+41,0 %) et la Gironde (+ 30,4 %). L'évolution des ventes est inférieure à la moyenne régionale en Charente-Maritime (+ 23,5 %), Landes (+ 22,1 %), Dordogne (+20,4 %), Corrèze (+5,6 %), Vienne (+2,0 %), Creuse (+1,7 %), et Haute Vienne (+ 1,9 %). Seul le département des Deux-Sèvres se démarque : les volumes de vente reculent de 7,7 %.

La forte augmentation des ventes dans les départements concernés est à mettre en perspective avec les conditions météorologiques de l'année : à savoir des conditions très pluvieuses en sortie d'hiver et au printemps particulièrement favorables à de très fortes pressions des maladies fongiques en 2018. Elles favorisent également le développement des adventices et génèrent des difficultés dans leur maîtrise dans

Vente des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2017 et 2018

unités : tonnes

	Ensemble des produits		Herbicides		Fongicides		Insecticides		Molluscicides		Autres produits*	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Charente	3 882	5 499	1 460	1 746	1 582	2 865	252	309	442	367	145	213
Charente-Maritime	3 968	4 900	1 752	1 913	1 336	2 073	410	588	375	219	96	107
Corrèze	211	223	50	40	122	131	25	43	1	1	13	8
Creuse	211	215	150	143	31	39	15	17	13	11	2	5
Dordogne	1 523	1 834	545	598	663	852	180	268	116	95	19	21
Gironde	5 645	7 359	861	1 175	4 431	5 573	187	292	87	169	80	150
Landes	2 427	2 964	856	1 068	591	775	772	883	173	185	35	52
Lot-et-Garonne	2 842	4 006	830	1 131	1 127	1 579	604	1 004	246	248	34	45
Pyrénées-Atlantiques	1 158	1 683	482	551	180	345	351	587	141	194	5	6
Deux-Sèvres	2 805	2 588	1 061	1 051	1 133	1 058	292	324	180	82	139	73
Vienne	2 443	2 493	1 295	1 405	478	623	145	146	438	223	87	96
Haute-Vienne	199	203	135	117	29	32	22	47	9	6	4	2
Nouvelle-Aquitaine	27 315	33 967	9 479	10 939	11 702	15 944	3 254	4 506	2 221	1 800	660	777

* Autres produits = Acaricides, nématicides, régulateurs de croissance, adjuvants, désinfectants, phéromones, répulsifs

source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

un contexte de semis de printemps tardifs rendant impossibles les travaux de préparation des sols et de binage. Globalement, ces conditions défavorables impactent toutes les filières et les évolutions des ventes en témoignent que ce soit dans les départements à dominante grandes cultures (surtout maïs et tournesol) ou à dominante viticole.

Dans les départements viticoles, la pression mildiou atteint des niveaux record en 2018 avec des fréquences et intensités sur feuilles et grappes parmi les plus élevées de ces 50 dernières années. La situation n'est pas spécifique à la région Nouvelle-Aquitaine, toutes les régions viticoles sont concernées. Cette forte pression pénalise également les départements céréaliers en favorisant les maladies telles que fusariose, helminthosporiose et rouilles. Par ailleurs, le retrait des néonicotinoïdes utilisés notamment en traitement des semences de céréales se traduit par une augmentation d'un facteur compris entre deux et trois du volume de vente de produits insecticides notamment à base de cyperméthrine ou de lambda cyalothrine pour le traitement des cultures correspondantes.

Après 2017, impactés par le grêle et le gel, les viticulteurs ont voulu assurer la récolte

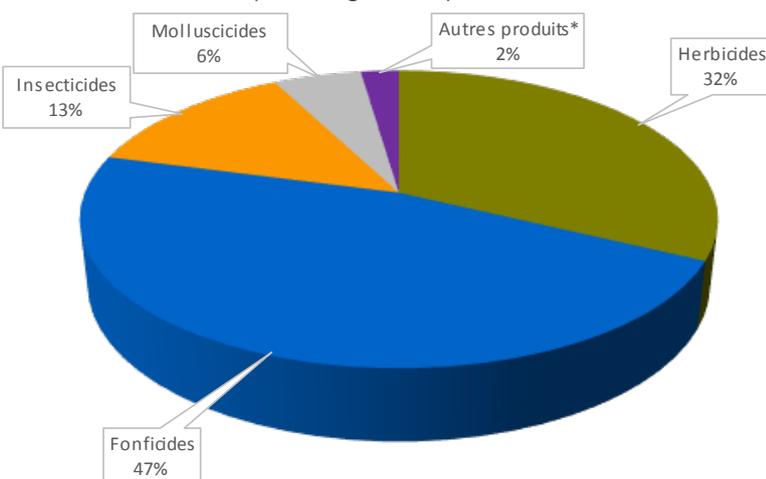
Analyse de la répartition des ventes en 2018 en Nouvelle-Aquitaine par catégorie de produits :

Répartition des ventes par catégorie de produits

Les fongicides avec 15 944 tonnes, soit 46,9 % des ventes, sont les principaux produits phytopharmaceutiques vendus en Nouvelle-Aquitaine devant les herbicides (31,3 %) et les insecticides (14,4 %).

Les plus importants volumes de ventes se localisent dans trois départements, Gironde, Charente et Charente-Maritime qui regroupent, à eux seuls, près de 66 % des volumes pour respectivement par département 34,9 %, 17,9 % et 13,0 % de ces ventes. La part des ventes de fongicides est inférieure à 10 %

Vente de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2018 par catégorie de produits



Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

dans tous les autres départements. Elle est de 9,9 % dans le Lot-et-Garonne du fait probablement de l'importance des surfaces en arboriculture, plus particulièrement la pruniculture, dans ce département.

Comparativement à 2017, les volumes de ventes progressent de 36,3 % en moyenne régionale. Les hausses les plus fortes des ventes de fongicides s'observent en Charente (+ 1 282 tonnes), en Gironde (+ 1 142 tonnes), en Charente Maritime (+ 737 tonnes), ainsi que dans le Lot et Garonne (+452 tonnes). Si, les Pyrénées-Atlantiques (+ 165 tonnes) et les Landes (+ 184 tonnes) enregistrent de moindres progressions, elles demeurent toutefois significatives.

Assez logiquement, on note une cohérence entre le bilan phytosanitaire de la campagne 2018 en matière de maladie fongique et la progression des volumes de ventes des produits de lutte utilisables contre le mildiou et l'oïdium dans les départements où la culture de la vigne est prépondérante.

De même, dans les départements où les enjeux de la lutte contre la tavelure du pommier et de la moniliose et de la rouille sur prunier sont forts, les volumes de vente progressent. La pression mildiou sur tomate plein champ et pomme de terre impacte également les volumes de produits utilisés en légumes et donc sur les ventes de fongicides.

Les quantités de fongicides à base de cuivre ou de soufre rassemblent 37,8 % du total des quantités totales de fongicides vendus. Les produits à base de cuivre progressent fortement avec plus du double de la quantité utilisée en 2018 par rapport à l'année précédente (+ 1 488 tonnes). Le soufre augmente également dans une moindre proportion (environ + 700 tonnes).

Les herbicides en progression également ...

Les herbicides avec 10 939 tonnes constituent le deuxième poste des ventes de produits phytopharmaceutiques dans la région en 2018, et regroupent ainsi 31,3 % des ventes. Elles augmentent de 15,4 % par rapport à 2017, contrairement à l'évolution à la baisse, constatée ces dernières années. Les augmentations les plus marquées concernent le Lot et Garonne (+36,2 %), la Gironde (+36,5 %), les Landes (+24,8 %) et la Charente (+19,5 %). Elles sont moins marquées en Charente-Maritime, dans les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne.

La progression des ventes d'herbicides en 2018 pourrait s'expliquer par les conditions très pluvieuses du printemps qui ont retardé les semis de printemps et les travaux mécaniques des sols pour contrôler les adventices. Ces conditions météorologiques sont favorables à une forte propagation en grandes cultures aussi bien des dicotylédones comme l'abutilon, le xanthium, l'ambroisie et le datura, que des graminées comme le ray grass, le vulpin, la sétaire et la digitale.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux herbicides à base de glyphosate, avec un total vendu de 4 433 tonnes, ils représentent

40,8 % du total des ventes d'herbicides en Nouvelle-Aquitaine. Leurs volumes de ventes progressent de 24,5 % comparativement à 2017. Dans ce cas également, les plus fortes évolutions se localisent dans le Lot-et-Garonne, la Gironde, en Charente et Charente-Maritime. Les conditions pluvieuses de mars et mai, et la préparation des semis contrariée engendrent un recours accru à ce type de produit, notamment utilisés pour la destruction chimique des couverts végétaux. Les herbicides à base de glyphosate restent très utilisés pour le désherbage sous les rangs des vignes et pour la gestion des couverts végétaux, ce qui explique la part aussi importante qu'ils occupent dans les volumes de ventes d'herbicides en Nouvelle-Aquitaine. Ils sont également très utilisés pour le désherbage en arboriculture sous le rang des haies fruitières.

Les ventes d'insecticides, molluscicides et «autres produits» correspondent à environ 20,8 % du total des ventes de produits phytopharmaceutiques vendues en Nouvelle-Aquitaine. En 2018, les ventes d'insecticides sont à l'image des autres catégories de produits : en hausse. Elles progressent en moyenne régionale de 38,4 % par rapport à 2017. Cette évolution pourrait s'expliquer là également par les effets des conditions météorologiques favorables en 2018 au développement des pucerons sur céréales et arboriculture fruitière, des altises et charançons sur colza, des cicadelles sur vigne ainsi que des punaises en arboriculture (pomme et fruits à coque) et maraîchage (fraises et aubergines) et de *Drosophila suzukii* sur fraise-ramboise. L'interdiction des néonicotinoïdes en septembre 2018 a conduit à leur substitution par d'autres insecticides et notamment des produits à base de cyperméthrine ou de lambda cyalothrine. Certains de ces néonicotinoïdes comme ceux à base d'imidaclopride très utilisés en traitement de semences de céréales à paille, ont été remplacés par deux ou trois traitements par pulvérisation des parties aériennes

Analyse des ventes en fonction du classement toxicologique des produits en Nouvelle-Aquitaine

Rappel : L'analyse des ventes selon la classification toxicologique des produits est conduite en considérant le classement toxique (T), très toxique (T+) ou cancérigène (C), mutagène (M) ou toxique pour la reproduction (R) de la spécialité commerciale.

CMR, T, T+ **Les Cancérogènes (C)** sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

Les Mutagènes (M) sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Les Toxiques pour la reproduction (R) sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants. La classification des molécules et mélanges se base sur leurs propriétés toxicologiques aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés

sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. Elle repose sur des règles harmonisées applicables à toutes substances et pas seulement phytopharmaceutiques, telles que fixées en application de la réglementation applicable dans l'Union Européenne dite «règlement CLP».

Ce règlement CLP établit les différentes catégories de danger qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Sont ainsi définies deux catégories, la catégorie 1, qui se subdivise dans les 2 sous catégories 1A et 1B, et la catégorie 2. La catégorie 1 regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré ou pour lesquels il existe une forte présomption. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats probants ou des liens de causalité avérés.

Pour la catégorie 2, l'effet sur la santé de la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre d'écarter formellement un classement dans la catégorie 1. Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionnent sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360. Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionnent sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362. Un mélange est classé comme cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé par le règlement CLP.

Vente des PPP en Nouvelle-Aquitaine en 2017 et 2018
Ensemble des produits et produits classés CMR, T ou T+

unités : tonnes, %

	Vente 2017			Vente 2018		
	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits classés CMR, T ou T+ (tonnes)	Part des produits classés CMR, T ou T+ dans les ventes de PPP (%)	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits classés CMR, T ou T+ (tonnes)	Part des produits classés CMR, T ou T+ dans les ventes de PPP (%)
Charente	3 882	710,9	18,3	5 499	1 056,1	19,2
Charente-Maritime	3 968	753,9	19,0	4 900	973,2	19,9
Corrèze	211	57,2	27,1	223	52,6	23,6
Creuse	211	24,0	11,4	215	27,2	12,7
Dordogne	1 523	207,8	13,6	1 834	276,5	15,1
Gironde	5 645	674,3	11,9	7 359	974,7	13,2
Landes	2 427	164,1	6,8	2 964	199,7	6,7
Lot-et-Garonne	2 842	456,7	16,1	4 006	594,7	14,8
Pyrénées-Atlantiques	1 158	65,8	5,7	1 683	94,5	5,6
Deux-Sèvres	2 805	607,4	21,7	2 588	528,6	20,4
Vienne	2 443	394,0	16,1	2 493	458,3	18,4
Haute-Vienne	199	18,3	9,2	203	17,2	8,5
Nouvelle-Aquitaine	27 315	4 134,2	15,1	33 967	5 253,4	15,5

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET

engendrant une incidence significative sur les volumes de ventes de l'année. Une analyse fine des ventes tend à montrer que les produits à base de néonicotinoïde, utilisés en traitement des semences qui ont été vendus, ont été substitués par des produits utilisés en traitement des parties aériennes à raison d'une tonne en moyenne.

Les ventes de molluscicides avec 1 800 tonnes de produits vendus restent modestes et s'expliquent par des conditions climatiques de l'automne 2018 qui n'ont pas été favorables au développement des limaces dans la période des semis d'automne.

Les «autres produits» correspondent à un total de 117 tonnes de produits. Ils regroupent notamment les produits à base de phéromones, les régulateurs de croissance dont les ventes progressent de 20 % en 2018, ainsi que celles des répulsifs (+50 %). Il faut noter que la vente de régulateurs de croissance ne s'est pas traduite par des applications au champs du fait des mauvaises conditions météorologiques de printemps. Les dégâts d'oiseaux comme les pigeons ramiers notamment sur tournesol expliquent en partie la progression des ventes de répulsifs.

En 2018, les volumes de ventes des produits phytopharmaceutiques avec un classement regroupé sous le vocable CMR (de catégorie 1 ou 2, T, T+) représentent 5 253 tonnes. Dans cette catégorie de produits, on distingue 204 tonnes de produits phytopharmaceutiques dans la catégorie 1 qui sont tous de type reprotoxique 1 B. Il s'agit essentiellement de produits à base d'époxyconazole dont une majorité sera retirée en 2020. Ces produits représentent 3,8 % de la totalité des produits classés CMR et 0,6 % de la totalité des ventes de produits phytopharmaceutiques de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les produits présentant une classification (CMR) de catégorie 2 quant à eux, représentent 4 872 tonnes, soit 92,7 % des produits

classés CMR, T, T+ et 14,3 % de la totalité des ventes de produits. En 2018 leur vente progresse de 27 % comparativement à 2017. La part de vente de ces produits par département est la plus importante dans les départements de Charente, Charente-Maritime où ils représentent respectivement 20,1 et 18,5 % du total des ventes départementales, de la Gironde (18,5 %), du Lot-et-Garonne (11 %), de la Vienne (8,7 %), de la Dordogne (5,2 %), et des Landes (3,7 %). Dans les autres départements, ils représentent moins de 10 % des volumes de ventes du département.

Dans ce cas également, la progression des ventes de cette catégorie de produits est à corréliser à la situation phytosanitaire découlant des conditions météorologiques de l'année 2018. Face à de très fortes pressions de certaines maladies fongiques, il est probable que de nombreux agriculteurs, viticulteurs ont été contraints de recourir à des moyens de lutte assurant une plus forte protection des cultures assurée par des substances actives à effet souvent curatif notamment en viticulture (mildiou et oïdium), en arboriculture (tavelure sur pommier et rouille sur prunier) et grandes cultures (septoriose et helminthosporiose). Dans ce registre, des produits CMR fongicides, on trouve plusieurs produits très efficaces. Ils représentent de l'ordre de 27 % du total des ventes de fongicides et à eux seuls, plus de **81 % de la totalité des ventes de produits CMR.**



Dans la rubrique générale (CMR) de catégorie 1, on ne trouve que des produits classés reprotoxiques (R) de catégorie 1 et aucun produit classé cancérigène de catégorie 1 (C1) ou classé mutagène de catégorie 1 (M1). Parmi les produits à base d'une substance classée R1, on trouve des produits R1A et des R1B.

En 2018, les ventes les plus importantes sont enregistrées aussi bien dans des départements à dominante viticole que céréalière ou d'arboriculture.

Les produits de biocontrôle et produits utilisables en agriculture biologique

La part des ventes de produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle avec 6 934 tonnes vendues regroupent 20,41 % du total des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine. répertoriés dans la BnDV.

La part des ventes de cette catégorie continue sa progression. Elle est en hausse de 54,7 % en 2018 comparativement à 2017. La Gironde, à elle seule, regroupe près de 50 % du total des ventes de ce type de produit. On trouve parmi ces produits une majorité de fongicides à base de cuivre ou de soufre qui représentent 87,1 % du total des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle. Les produits fongicides à base de cuivre ou de soufre représentent 17,7 % du total des ventes des produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine en 2018. Les ventes des produits à base de cuivre et de soufre, comparativement à 2017, sont en progression

respectivement de 111 % et 24,9 %. La Gironde concentre 54,6 % des ventes fongicides à base de soufre et 43,4 % de celles des fongicides à base de cuivre. La progression des ventes est également significative dans les deux départements de Charente et Charente-Maritime avec 29,6 % pour les fongicides à base de cuivre et 16,5 % pour ceux à base soufre. Cette évolution est à corrélée à l'évolution des itinéraires de protection de la vigne en substitution des itinéraires faisant appel à des produits fongicides CMR et à la progression des surfaces viticoles cultivées suivant un mode d'agriculture biologique. La différence entre les vignobles bordelais et ceux de Cognac, s'explique par les contraintes de production des vins destinés à la distillation qui nécessitent un arrêt des traitements contre l'oïdium en utilisant des produits à base de soufre à un stade relativement précoce afin d'éviter des problèmes organoleptiques dans les alcools.

Il est estimé qu'une partie des ventes des produits (entre 10 et 15 %) sont intervenues fin 2018 en anticipation de ventes qui généralement auraient été faites début 2019. Cette anticipation serait liée à la revalorisation de taxes programmée en 2019. Logiquement elle devrait être visualisée dans le total des ventes 2019.

Vente des PPP en Nouvelle-Aquitaine en 2017 et 2018 Ensemble des produits et produits autorisés en agriculture biologique

unités : tonnes, %

	Vente 2017			Vente 2018		
	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits autorisés en agriculture bio (tonnes)	Part des produits autorisés en agriculture bio dans les ventes de PPP (%)	Total des ventes de PPP (tonnes)	Dont produits autorisés en agriculture bio (tonnes)	Part des produits autorisés en agriculture bio dans les ventes de PPP (%)
Charente	3 882	446,8	11,5	5 499	902,8	16,4
Charente-Maritime	3 968	397,9	10,0	4 900	594,8	12,1
Corrèze	211	68,8	32,6	223	96,9	43,5
Creuse	211	2,1	1,0	215	2,1	1,0
Dordogne	1 523	281,6	18,5	1 834	444,7	24,2
Gironde	5 645	2 020,4	35,8	7 359	2 900,7	39,4
Landes	2 427	69,9	2,9	2 964	147,6	5,0
Lot-et-Garonne	2 842	708,6	24,9	4 006	1 315,2	32,8
Pyrénées-Atlantiques	1 158	93,5	8,1	1 683	146,4	8,7
Deux-Sèvres	2 805	269,9	9,6	2 588	274,9	10,6
Vienne	2 443	118,4	4,8	2 493	76,1	3,1
Haute-Vienne	199	3,7	1,8	203	31,7	15,6
Nouvelle-Aquitaine	27 315	4 481,6	16,4	33 967	6 934,0	20,4

Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET